

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 16-268-1919 accordant un sursis provisoire au soldat Desrages.

n° 16-268-1919

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
6 février 1919

Numéro JO
n° 268 du 28/02/1919

Date du numéro
28 février 1919

VISAS

Vul'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vul'article 10 de la Loi du 10 août 1917, déterminant les conditions de mise en sursis des mobilisés

Vul'es dispositions de la circulaire 915 (Colonies) en date du 8 décembre 1917

Vul'avis exprimé par le Commandant des troupes ;

TEXTE INTÉGRAL

Article premier, Est placé en sursis d'appel à titre provisoire à compter du 1er février 1919 et jusqu'à décision du Ministre de la guerre, Desvages, Alexis, Jean-Baptiste, classe 1904, soldat de 2e classe, du détachement de la Cote des Somalis, Imprimeur à Addis-Abeba, dont le sursis précédent accordé par le Ministre de la guerre à pris fin le 31 janvier 1919. Art. 2.— Le présent arrêté sera enregistré, communiqué pour exécution et publié partout où besoin sera.

A. LAURET.